



**FFBAD**



**ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2024**

# La composition de l'AG électorale

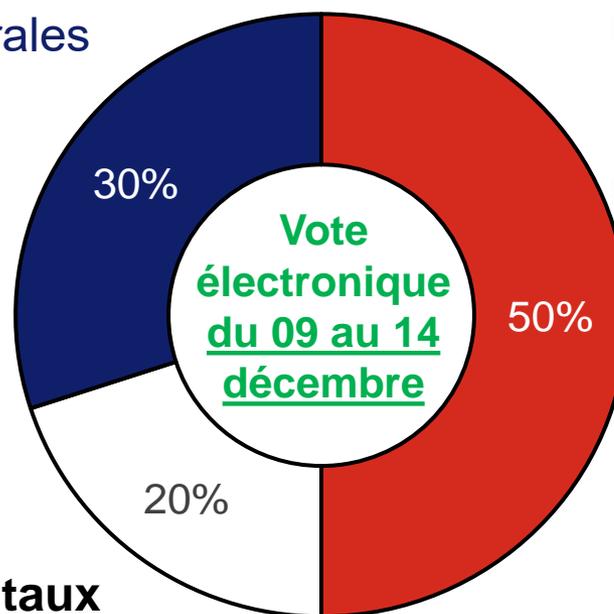


Chaîne YouTube  
des AG fédérales

🚩 **Représentants régionaux des clubs et  
représentants des licenciés individuels**

🚩 Même poids qu'aux AG fédérales  
ordinaires

🚩 Mandat de 4 ans



🚩 **Présidents de club ou  
leurs représentants  
(mandatés)**

🚩 Poids :

- De 10 à 100 adhérents au 31/08/24 : 1 voix
- A partir de 101 adhérents : 2 voix
- 1 voix supplémentaire pour valoriser les labels fédéraux EFB\*\* ou ECOBaD (4 au total sur l'olympiade)

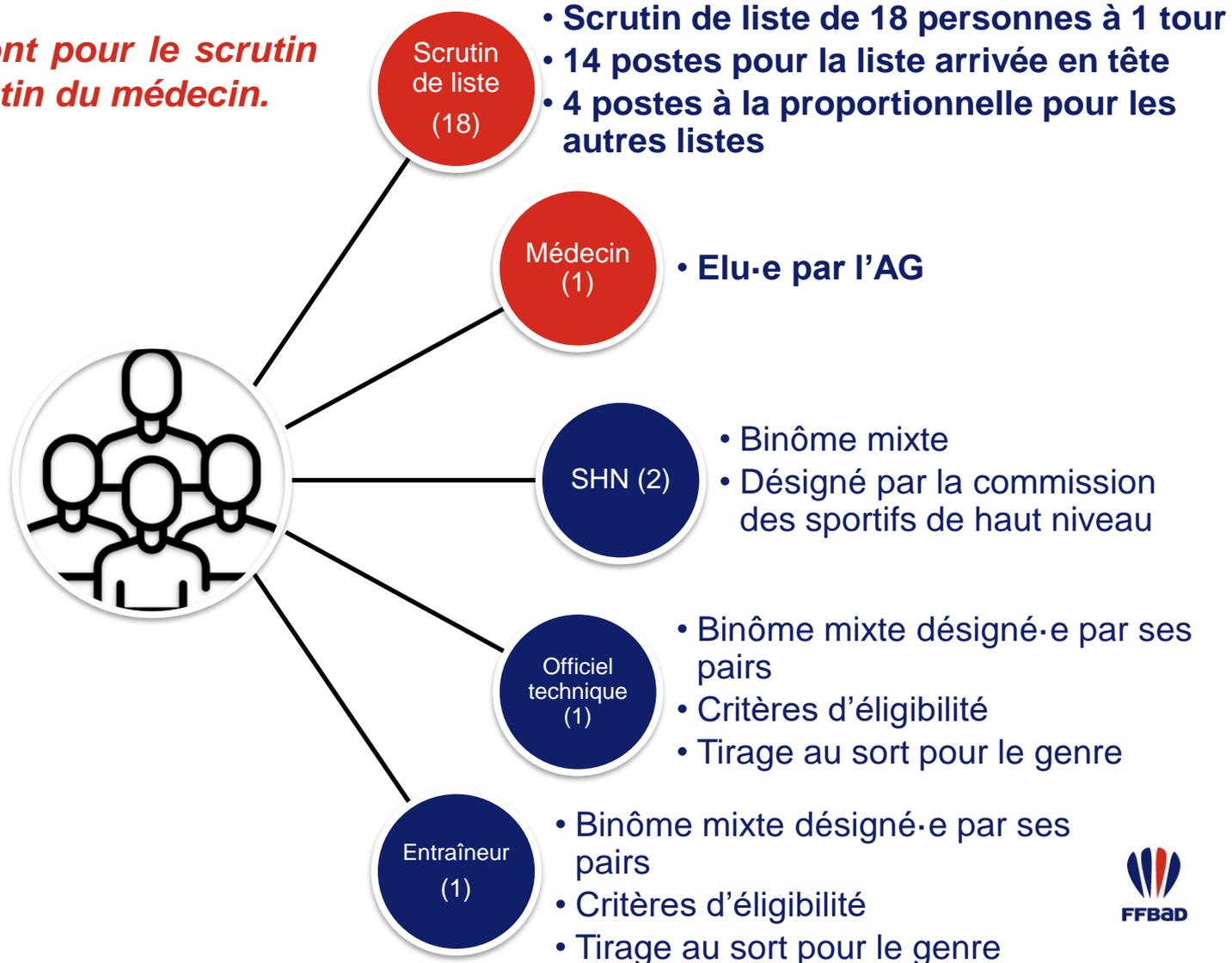
🚩 **Représentants départementaux  
des clubs** (*incompatibilité avec la  
représentation régionale*)

🚩 Même poids qu'aux AG de ligue

🚩 Mandat de 4 ans (à partir de 2025)

# L'élection du comité exécutif (23 membres)

*Les clubs voteront pour le scrutin de liste et le scrutin du médecin.*



# Le vote des clubs à l'AG fédérale

- Seuls **les présidents de club déclarés dans Poona** pourront voter aux élections fédérales. La liste électorale sera arrêtée **le 09 novembre 2024 (à 23h59)**.
- En cas d'empêchement, le président peut donner **mandat à un autre adhérent du club** au plus tard **le 09 novembre 2024** (modalités pour adresser le mandat aux services de FFBaD communiquées prochainement, de même pour le cas de la co-présidence).
- Le président de chaque club, ou la personne mandatée, doit :
  - Être âgé d'au moins 16 ans.
  - Être titulaire d'une licence annuelle FFBaD, dans le club, en cours de validité.
  - Ne pas faire l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps prononcée par les organes disciplinaires de la FFBaD.
  - Ne pas être conseiller technique sportif placé auprès de la FFBaD ou de ses organismes déconcentrés ou salarié de la FFBaD.
  - Ne pas être membre du haut conseil.

# Le calendrier des différentes élections

Elus des comités départementaux \*



Représentants départementaux des clubs \*



Elus des ligues régionales / représentants régionaux des clubs



Elus des ligues ultramarines \* / représentants ultramarins des clubs \*



Elus du comité exécutif de la fédération \*



2024

2025

2026

2027

2028

2029



\* : participation des clubs aux élections

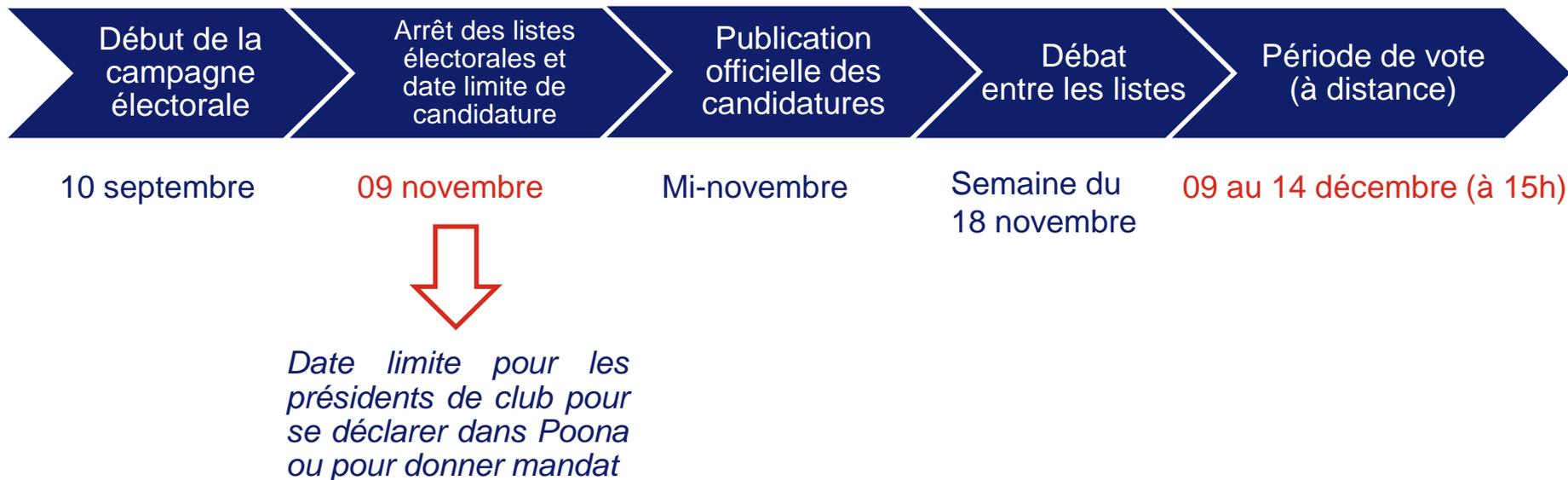
# L'élection du haut conseil



Mandat de 4 ans – tuilage par collègue tous les 2 ans  
(anciens élus des OD & personnalités qualifiées / anciens élus de la FFBaD et élus de clubs)  
Elections d'ici les Jeux

# Les dates clés pour la fin de l'année 2024

## A VOS AGENDAS !



# La FFBaD et l'affiliation



*Merci de votre attention*



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07